

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/30 EN DATE DU 23/09/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 23 septembre 2024, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 17 septembre 2024, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. LEONARD. MARCILLAUD.

Mrs LAVALADE. CARREAUD. MOUSNIER. LEVEQUE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'arrêté n°2021/0011 des lignes directrices de gestion du 29 mars 2021,

Considérant la liste d'aptitude de la promotion interne du 15 juillet 2024 du Centre de Gestion de la Haute-Vienne,

Considérant l'inscription d'un agent de la commune en catégorie A,

Sur proposition de Madame le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

1 – **de créer** un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du **1^{er} décembre 2024**,

2 – **d'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent concerné ainsi nommé dans l'emploi et les charges s'y rapportant au budget de la commune,

3 – **d'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des actes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD

Affichée le 27/09/2024
Transmise à la préfecture le 26/09/2024

